

Département
SAONE ET LOIRE
Canton
SAINT REMY
Commune
SAINT-REMY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

N° 141/25

ARRETE DU MAIRE

Objet : Réglementation circulation

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Vu le contrat passé avec le Groupe SIGNATURE - Centre de Crissey, sis 46 rue Paul Sabatier 71530 CRISSEY, pour le marquage au sol de la signalisation routière,

CONSIDERANT qu'afin de permettre des travaux de traçage au niveau des trois places de stationnement rue de la Roseraie, il est nécessaire de réglementer le stationnement dans le secteur,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le mercredi 16 juillet 2025 de 08 heures 00 à 18 heures 00, le Groupe SIGNATURE est autorisé à intervenir rue de la Roseraie pour effectuer des travaux de traçage au niveau des trois places de stationnement. Durant la durée des travaux, le stationnement sera interdit sur les trois places de stationnement.

ARTICLE 2 :

La signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera fournie, mise en place et entretenue par le centre technique municipal.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, le Commissariat de Police de Chalon-sur-Saône, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Téléréfuge citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera notifié au Groupe SIGNATURE et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 09 juillet 2025.

Florence PLISSONNIER


Maire



Notifié le 10/07/2025